



Liberté, Égalité, Fraternité

DECISION DU MAIRE

COMMUNE DE LE PALLET

OBJET : Acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion pour les services techniques municipaux

Le Maire de la commune du PALLET,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son art. L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 27 mars 2021 par laquelle le conseil municipal a chargé, par délégation, le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 150 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu les crédits inscrits au budget 2024,

Vu les devis reçus,

Vu la nécessité d'acquérir un véhicule utilitaire d'occasion pour les services techniques municipaux,

DECIDE

Article 1 : La signature d'un bon de commande avec la Société MOUZILLON POIDS LOURDS sise 1863 route de la Vendée ZA les 4 chemins à MOUZILLON (44330) pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire de marque NISSAN type NT400 d'occasion (2015) avec grue et benne pour un montant HT de 24 500€.

Article 2 – Monsieur le Comptable public et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 – La présente décision sera transmise à M. le Préfet au titre du contrôle de légalité.

Article 4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Certifié exécutoire le 23 mai 2024
Compte-tenu de sa transmission à la
Préfecture et de son affichage.

Le Pallet, 3 mai 2024

Le Maire,

Joël BARAUD.



Accusé de réception en préfecture
044-214401176-20240503-DDM2024-04-AU
Date de télétransmission : 23/05/2024
Date de réception préfecture : 23/05/2024